

# Gilles Lhuilier : “Comment réaliser enfin la transition écologique de l’université ?”

Gilles Lhuilier, professeur de droit à l’École normale supérieure de Rennes et membre du collectif Le Lierre\*, formule 3 propositions pour accélérer la transition écologique des universités avec au programme, notamment, une implication appuyée des étudiants.

Le constat est unanime : l’université française ne s’est pas mise en transition. Les 6 missions que le droit donne à l’université à l’article L123-2 du code de l’éducation sont autres que la transition écologique ! C’est donc le droit administratif qui s’oppose à ce que les universités se mettent en transition et réalisent leur transition écologique et sociale. Comment faire alors pour mettre l’université en transition ? Il faut réaliser pour les établissements publics – et plus particulièrement les universités – ce que la loi “Pacte” du 22 mai 2019 a déjà fait pour les sociétés privées : les sociétés doivent désormais (*hard law*) prendre en compte “l’intérêt social”, c’est-à-dire les profits à redistribuer aux actionnaires mais aussi les “enjeux sociaux et environnementaux” qui peuvent générer des coûts qui vont diminuer ces mêmes profits ! Évidemment, une université n’est pas une entreprise et surtout, nous en savons aujourd’hui bien plus sur ce qu’est la transition et ses dimensions techniques, sociales, écologiques, industrielles, territoriales et démocratiques. Il existe désormais une nécessaire acceptation sociale du changement que la “loi” seule ne peut réaliser sans l’assentiment des assujettis.

Voici 3 propositions qui s’inspirent des pratiques existantes des acteurs de la “transformation”, qu’ils soient étudiants, tel le collectif Efficiences, fonctionnaires, tel le réseau Le Lierre, chercheurs, tel le réseau Intelligence environnementale, ou universités, tel l’ENS Rennes. Elles pourraient contribuer à formaliser la nouvelle politique de madame la ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche [*Sylvie Retailleau, ndlr*] qui, le 20 octobre, a exprimé son souhait d’une “*prise en compte de la transition écologique dans les stratégies globales des établissements*”.

## **Proposition 1 (loi et décret) : ajouter une 7<sup>e</sup> mission à l’université dans la loi/code de l’éducation**

La transformation écologique de l’université est un processus complexe qui ne peut se réduire à un “enseignement” de la transition par des universitaires aux étudiants ! Voici l’erreur de la “Proposition de loi n° 2263 relative à la généralisation de l’enseignement des enjeux liés à la préservation de l’environnement et de la diversité biologique et aux changements climatiques dans le cadre des limites planétaires”, qui manque totalement sa cible. Comme son titre l’indique, cette proposition se limite à “l’enseignement” et ne prend en compte ni la recherche ni les relations de l’université avec son écosystème. C’est qu’en effet, la transition ne s’enseigne pas ! Et qu’un “enseignement” – tout seul – ne réalisera pas la transformation écologique de l’université. La transition est un processus démocratique “d’interactions” qui mêle à la fois la recherche, la formation, l’innovation, les territoires, les entreprises, les populations. Franck W. Geels et Derk Loorbach ont théorisé ces interactions en trois niveaux.

À lire aussi :

[Sobriété énergétique : des cadres publics préconisent plus de télétravail](#)

Au premier niveau, les “niches” sont un lieu d’innovation et d’expérimentation, à côté du système établi. Pour se généraliser, ces innovations doivent être intégrées dans le deuxième niveau, les “régimes”, c’est-à-dire les règles et normes qui orientent les comportements, assurent la stabilité du système et son inertie. Ces deux niveaux sont encadrés dans un troisième niveau, le “paysage”, c’est-à-dire l’environnement externe et la territorialisation. Ce sont les pressions/interactions exercées –simultanément – par ces 3 niveaux qui peuvent entraîner des transitions. Voici pourquoi le “contrat territorial de transition” a pour fonction de créer les 3 niveaux nécessaires à la transition : des “niches”, c’est-à-dire des expérimentations/innovations réalisées dans des “fab labs” mais liées aux “régimes” que sont les rapports institutionnels (universités, entreprises, territoires), ces dernières associant les populations, le “paysage”.

Les parties aux contrats territoriaux seront donc, sur un site territorial telle une région :

- des établissements d’enseignement supérieur du territoire (un consortium entre une école d’ingénieur, une ENS et une ou plusieurs universités sur un site) et, nationalement, une Maison des sciences de l’anthropocène ;
- des entreprises du site (soit des pôles de compétitivité, soit les associations représentatives des employeurs départementaux tel le Medef, soit directement des entreprises innovantes) ;
- les collectivités locales (soit la région, soit la ville chef-lieu de département), en charge aussi de l’association des populations locales aux innovations.

Le pilotage national des contrats serait réalisé par un préfet à la transition. Il coordonnerait les contrats territoriaux de transition pour assurer le lien avec les filières économiques nationales mais aussi les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE), assurant ainsi la diffusion nationale des innovations.

## **Proposition 2 (décret) : préciser par un décret d’application comment des “innovations écologiques” peuvent être expérimentées dans le cadre de ces “contrats territoriaux de transition” (circulaire)**

Il s’agit d’organiser concrètement des “fab labs” de recherche à impact écologique. Ces laboratoires sont un “laboratoire virtuel” qui permet la mise en relation des parties – universités, entreprises, collectivités territoriales. Le tout en s’inspirant des expériences de fab labs.

Les universités doivent en effet non pas seulement réaliser leur “transformation écologique”, mais surtout contribuer à la transition écologique et énergétique (TEE) en participant à l’innovation technologique et sociale des entreprises et des collectivités locales et à l’acceptation sociale des nouveaux modèles économiques durables dans les territoires. Industries, services, agriculture, transport, énergie, bâtiment sont les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre et qui contribuent le plus au dépassement des 9 limites planétaires. Ces industries ne sont pas des activités abstraites mais incarnées par des acteurs économiques et situées dans des territoires.

La transition écologique ne serait ainsi effective que par une décarbonation des industries et des services qui s’accompagnerait d’une relocalisation sur le territoire français de chaînes de valeur circulaires, créatrices de richesses. Recherche, écologie, économie et territoires sont ainsi intimement liés, et les contrats de transition ont pour objet de faciliter et d’organiser le rapprochement des universités, des entreprises et des collectivités locales.

La transition écologique ne sera effective que par une décarbonation des industries et des services.

Les élèves des écoles d'ingénieurs et des ENS, les étudiants des universités seraient associés à ces fab labs, et l'enseignement serait alors un enseignement "clinique" qui se substituerait en partie aux cours magistraux et aux TD. J'ai décrit, dans un rapport pour la mission "Droit et justice", ce modèle "global" d'enseignement né à Harvard et Mac Gill, pratiqué depuis dans toutes les grandes institutions universitaires dans le monde. L'élève, dans ces formations, consulte des documents sur un site ou sur le Net, entre en interrelations avec l'enseignant, réalise un travail collaboratif en petits groupes, entre aussi en interrelations avec des tiers (professionnels, chercheurs, populations), apprécie les faits et la diversité des droits/connaissances existants, apprend les pratiques de chercheurs ou de politique publique auprès de ceux qui les pratiquent, réalise ces pratiques en opérant des choix, rédige des documents et parfois les expose oralement, lors de simulations de situations professionnelles. Et il tente ainsi de répondre à une demande sociale. Ces nouvelles pratiques d'enseignement du droit ont en commun de placer l'élève au cœur de l'enseignement, en lui donnant les moyens d'être l'acteur de la situation d'enseignement en "interactions" avec d'autres acteurs en une véritable répétition de la vie professionnelle.

### **Proposition 3 : transformer les missions de la Maison des sciences de l'Homme pour en faire la Maison des sciences de l'anthropocène**

La Maison des sciences de l'Homme a été créée pour aider à l'internationalisation des sciences sociales françaises et diffuser l'*épistémè* (ensemble de connaissances scientifiques) du global. Si elle a eu un rôle très important depuis un demi-siècle dans les sciences sociales, les universités se sont désormais internationalisées, et l'*épistémè* dominant n'est plus le global, mais l'anthropocène. La question n'est plus la pluridisciplinarité mais l'interdisciplinarité obligée par une transition sociale et écologique qui mêle intimement sciences sociales et sciences de la nature. Une Fondation Maison des sciences de l'Homme, fortement dotée (10 millions d'euros de budget annuel, 100 salariés) et qui a joué un rôle essentiel pour promouvoir l'*épistémè* du global dans les sciences humaines et sociales, serait essentielle pour aider à transposer les objets de recherche et les méthodes interdisciplinaires de l'âge de l'anthropocène dans une université par nature disciplinaire.

À lire aussi :

[À l'Écologie, un "parcours" expérimental pour sensibiliser les agents à la sobriété énergétique](#)

L'*épistémè* de l'anthropocène n'est en effet que la mutation de l'*épistémè* du global, qui a fait que l'Homme y est devenu l'acteur prépondérant de tous les systèmes. Ce qui caractérise l'anthropocène, c'est en réalité ce rapport hommes-nature qui fait apparaître l'"anthroposphère", un réseau planétaire global qui engendre de manière imprévisible des interactions entre des systèmes humains ou naturels souvent très distants. La conséquence est qu'aucune des sciences de l'environnement (sciences de la Terre, de la vie, de l'Homme et de la société SDE) ne peut rendre compte à elle seule de cette complexité.

L'interdisciplinarité est donc une nécessité absolue. L'"Homme", les sociétés ne sont que l'une des composantes d'un même écosystème, à l'âge de l'anthropocène.

Il reste à rendre "effective" la transition écologique et énergétique dans l'université, ce qui passe par des mesures concrètes d'application et non une simple loi, qui ne sera pas appliquée

et qui n'aura pas d'effets dans le réel, comme c'est malheureusement le plus souvent le cas en matière de transition écologique.

*\* Le Lierre poursuit son travail d'analyse et de propositions sur la transformation écologique de la formation initiale et continue. Dans ce cadre, Gilles Lhuilier, professeur de droit à l'École normale supérieure de Rennes et responsable scientifique du programme sur la mondialisation du droit de la Fondation Maison des sciences de l'Homme à Paris, apporte une contribution au débat.*

par **Marie Malaterre**

30 novembre 2022, 13:22, mis à jour le 30 novembre 2022, 14:03